

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

DELEGATION de POUVOIRS ACCORDEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU de l'ARTICLE L 2122-22 du CODE GENERAL des COLLECTIVITES TERRITORIALES - COMMUNICATION

Présents :

Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOU (jusqu'au IX.3 inclus), Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Léa RAINIER, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Jean-Pierre BERTEAU, Fabrice DELAUNE et Christine HERAUD (jusqu'au III.1 inclus).

Absents ou excusés :

Laïla MERJOU ayant donné pouvoir à Monsieur Michaël DAVID (à compter de IX.4), Anne LAOUILLEAU ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Ludovic ARMÔET ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOU, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Jérémy RINGOT ayant donné pouvoir à Monsieur Patrice BUQUET, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine HERAUD (à compter de III.2)

I - ADMINISTRATION GENERALE – Rapporteurs Monsieur le Maire, Michaël DAVID

1. Subvention exceptionnelle de solidarité en soutien au peuple ukrainien

Le Conseil Municipal autorise l'octroi et le versement d'une subvention exceptionnelle de solidarité à l'Association « Ukraine Amitié » pour un montant de 5 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Construction et exploitation d'un cinéma « d'Art et d'Essai » - mise à disposition du château Palmer par bail emphytéotique administratif au profit de la société UTOPIA Saint Siméon

Le Conseil Municipal approuve la mise à disposition par bail emphytéotique administratif du château Palmer aux conditions susvisées et autorise le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif, le bail emphytéotique administratif à venir ainsi que tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Centre de vaccination – Demande de subvention au titre fonds européen React-EU

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Europe ainsi qu'à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

II – RESSOURCES HUMAINES – Rapporteur Dominique ASTIER

1. Actualisation du tableau des emplois permanents

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

2. Actualisation du tableau des emplois non permanents

Le Conseil Municipal valide ces modifications.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Actualisation de la Charte Télétravail

Le Conseil Municipal actualise la Charte Télétravail comme mentionné.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Remboursement des frais de déplacement pour un jury de recrutement

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à rembourser les frais engagés en transport routier par ce candidat lors de son déplacement à l'entretien de recrutement.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Emplois de cabinet et affectation des crédits

Le Conseil Municipal inscrit au budget les crédits nécessaires pour permettre à Monsieur le Maire la rémunération des trois emplois de cabinet dont le montant des crédits est déterminé conformément à l'article 7 du décret n°87-1004 précité.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

III – ADMINISTRATION FINANCIERE – Rapporteur Michaël DAVID

1. Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement pour le Budget Principal de la Ville

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Décision Modificative n°1 en section de fonctionnement pour le Budget Annexe de l'Espace Culturel Simone Signoret

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

IV – CULTURE – Rapporteur Laïla MERJOUÏ

1. Association Gaming Event – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la ville et l'association Gaming Event et tout document afférent à sa bonne réalisation et autorise le versement d'une subvention de 1200€ à l'association Gaming Event pour qu'elle participe et organise des animations lors des trois évènements du 07 mai, 1^{er} octobre et 20 octobre 2022.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Ludo Médiathèque : Modification régime de recettes

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à appliquer ces tarifs.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Convention cadre 2022-2023-2024 d'objectifs et de moyens avec l'Association Musiques de Nuit

Le Conseil Municipal accepte les modifications de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Association Musiques de Nuit Diffusion.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Avenant financier – subvention association Musiques de Nuit

Le Conseil Municipal approuve le montant des subventions énumérées et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant financier et tout document s'y afférent.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

5. Avenant financier – subvention association OCAC

Le Conseil Municipal approuve le montant des subventions énumérées et autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant financier et tout document s'y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

V – SOLIDARITES – SENIORS – POLITIQUE DE LA VILLE – Rapporteur Huguette LENOIR

1. PIG – Attribution et versement de subvention – M. AMAL

Le Conseil Municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. PIG – Attribution et versement de subvention – Mme DURAND

Le Conseil Municipal autorise le versement au propriétaire occupant du montant arrêté, impute la dépense correspondante au compte 20422.51501 et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VI – PATRIMOINE – Rapporteur Jean-Marc SIMOUNET, Fatiha BARKA

1. Convention d'occupation relative à l'utilisation de l'Estacade entre la Ville de Cenon et SNCF Réseau

Le Conseil Municipal approuve la Convention d'occupation des terrains situés sous l'équipement « Estacade », autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention ainsi que tout document se rapportant à ce dossier et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses afférentes à la mise en application de la convention.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. DSIL – Demande de subvention pour la mise aux normes des bâtiments publics

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local et à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

VII – TRANSITION ECOLOGIQUE – Rapporteurs Laurent PERADON, Marjorie CARVEL

1. Convention AFAV « Association Frélon Asiatique Vespavelutina » pour l'année 2022

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer pour régularisation la convention jointe pour l'année 2022 et à verser la participation financière à l'association « AFAV » pour un montant de 2 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Adoption d'un règlement de protection des arbres et d'un barème d'indemnisation par la ville de Cenon afin de préserver son patrimoine arboré sur les espaces publics

Le Conseil Municipal adopte le règlement de protection des arbres de Bordeaux Métropole, adopte le barème d'évaluation du préjudice et autorise Monsieur le Maire à signer les protocoles « transactionnels », via décision du Maire, dans la limite fixée dans la délibération relative aux attributions du Conseil Municipal au Maire pour recourir aux procédures d'indemnisation sur la base de l'évaluation des dommages et de la nature de l'indemnisation.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

VIII – URBANISME – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Rapporteurs Marie HATTRAIT, Cihan KARA

1. Mission Locale des Hauts de Garonne – Cotisation 2022

Le Conseil Municipal adopte la convention de partenariat avec l'association Mission Locale des Hauts de Garonne, autorise Monsieur le Maire à signer la convention et verse la cotisation 2022 relative à l'adhésion de la Ville.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Demande de subvention FSE 2022 – Action référents de parcours du PLIE

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement, sollicite la subvention FSE et autorise Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Convention de partenariat 2022 avec la Chambre des Métiers

Le Conseil Municipal adopte la convention de partenariat 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

4. Acquisition de trois locaux au sein de la Résidence Opaline sise avenue Roger Swchob auprès d'Aquitanis

Le Conseil Municipal valide l'acquisition des trois locaux au rez-de-chaussée de la Résidence Opaline sis 7, 11-13 et 15 avenue Roger Swchob auprès d'Aquitanis, autorise le versement du prix de 543 070 € et ensuite, le cas échéant, des frais financiers applicables et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'achat des locaux, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Rachat du droit au bail du local sis 7 avenue Roger Swchob à Cenon et signature d'une nouvelle convention de location avec Aquitanis

Le Conseil Municipal valide le rachat du droit au bail de Monolya Café, pour un prix de 65 000 € à verser au gérant de l'établissement, valide la signature de la convention de location avec Aquitanis et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de rachat du droit au bail et la convention de location, ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

6. Projet de guichet unique dans le Haut Cenon : versement d'une indemnité d'éviction à UnivR Coiffure suite à l'acquisition de son local par la Ville de Cenon

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une indemnité d'éviction de 125 000 € hors taxes au gérant d'UnivR Coiffure et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'éviction ainsi que tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Préemption à des fins communales de la parcelle cadastrée section AV n°82 sise 202 Cours Victor Higo – Acquisition et portage par Bordeaux Métropole

Le Conseil Municipal valide la prise en compte des règles de portage et de rétrocession à la Commune, autorise le versement du dépôt de garantie de 10 000 € à Bordeaux Métropole, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de portage et de mise à disposition transitoire avant cession, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de rachat du bien sis 202 cours Victor Hugo à l'issue du portage et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Projet de construction du siège social du District de football de la Gironde : cession de la parcelle cadastrée section AM n°106 au profit du District

Le Conseil Municipal accepte la cession au District de football de la Gironde d'un lot détaché d'une superficie de 1 402 m² issu de la parcelle cadastrée section AM n°106, au prix de 569 212 € hors frais d'acquisition qui seront à la charge de l'acquéreur et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette cession.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Signature d'une convention de mise à disposition au profit du District de football de la Gironde – parcelle cadastrée section AM n°127

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition à conclure entre la commune et le District de football de la Gironde, telle qu'annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Site de la Résidence Henri Sellier – PRU Jolliot Curie – Cession de la parcelle cadastrée section AV n°672p au profit de Domofrance

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de cession à Domofrance de la parcelle AV 672p (a), d'une contenance de 723 m² pour un montant de 206 055 € et tous documents afférents à cette cession et précise que les frais d'acte seront pris en charge par l'acquéreur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 AVRIL 2022 COMPTE RENDU PAR EXTRAITS

IX - EDUCATION - ENFANCE- JEUNESSE - Rapporteurs Alexandre MARSAT, Claudine CHAPRON

1. Création d'une caisse des écoles – validation des statuts – ouverture du budget annexe et désignation des membres

Le Conseil Municipal approuve la création de la caisse des écoles de Cenon à partir de la transmission au représentant de l'Etat de la présente délibération, crée un budget annexe intitulé « caisse des écoles » qui en retracera le budget conformément à la nomenclature du budget principal, le budget créé adoptera la M57 développé, désigne Monsieur MARSAT, membre du Conseil Municipal pour représenter le Maire, désigne les conseillers suivants : Madame LAFON et Monsieur RINGOT, comme représentants du Conseil Municipal de Cenon au sein de la Caisse des Ecoles de Cenon, autorise la Caisse des écoles à étendre sa gestion pour les jeunes jusqu'à 25 ans, valide les statuts de la Caisse des Ecoles et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à la création de la caisse des écoles de Cenon.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Cofinancement des actes Cité Educative 2022, 2023 et 2024 – Engagement financier

Le Conseil Municipal valide l'engagement financier de la ville pour le cofinancement des actions Cité Educative pour les années 2022, 2023 et 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Convention de subvention OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la Convention avec l'OGEC Jeanne d'Arc du Cypressat et procède au versement de la subvention.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

4. Convention entre la Ville de Cenon et l'Association CIDFF

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention partenariale avec le CIDFF qui prend effet à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an et à s'engager sur le versement de la participation financière de 5 000 €.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

5. Convention entre la Ville de Cenon et le Réseau Girondin de la Petite Enfance

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Réseau Girondin de la Petite Enfance qui prendra effet à partir du 1^{er} janvier 2022 pour une durée d'un an et à s'engager sur le versement d'une participation financière de 2 167 euros.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

X - SPORT - Rapporteur Patrice BUQUET

1. Manifestation du Défi Vert – exonératin de redevance AOT

Le Conseil Municipal exonère de redevance d'occupation du domaine public l'association les Toqués de la Dalle pour l'organisation de la manifestation du « Défi Vert » dont les épreuves sur Cenon se tiendront le samedi 30 avril 2022 et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette mise à disposition.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2. Complexe aquatique – Demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport ainsi qu'à signer tous les documents s'y référant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

COMPTE RENDU AFFICHÉ DU 13 AVRIL 2022 AU 13 JUIN 2022